



LÉGATION DE SUISSE  
AUX PAYS-BAS

Référence: Notre No. G.21.0.-HA/HK  
Votre No.

LA HAYE, le 1er avril 1955.

42, Lange Voorhout  
Tél. 117458 et 117459

h. le ministre *Confédération* dodis.ch/11654

2.4. *u.s.*  
11.43(?)

*M*

Monsieur le Président de la Confédération,

M. le Ministre W. Stucki m'ayant fait savoir le 23 mars qu'il me serait reconnaissant de le renseigner sur les derniers progrès réalisés dans la négociation portant sur la question de l'or, j'ai l'honneur de vous donner ci-après les quelques précisions suivantes.

Il ressort d'un entretien que j'ai eu le 1er avril avec le Baron de Tuyll de Serooskerken, secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, que sur un point l'entente est faite avec le Ministère des Finances. Ces deux administrations sont d'accord de communiquer aux Etats-Généraux, Première et Deuxième Chambres, à titre confidentiel, l'aide-mémoire du 19 janvier.

En revanche, les échanges de vues continuent sur la question de savoir si le memorandum sera communiqué seul ou précédé ou suivi de commentaires exposant le point de vue hollandais. On est d'avis, aux Affaires étrangères, que la thèse néerlandaise a déjà été portée à la connaissance des commissions des affaires étrangères par une note secrète qui remonte à 1952.

Monsieur Max Petitpierre,  
Président de la Confédération,  
Chef du Département politique fédéral,  
B E R N E .

./.

- 2 -

Les deux départements ne sont pas non plus parvenus à un accord sur la question de la date de la publication.

La veille ou l'avant-veille de notre conversation, M. J.W. Beyen avait prié le Baron de Tuyll d'adresser une lettre personnelle à un haut fonctionnaire du ministère des finances. - je pense qu'il s'agit du Jonkheer E. van Lennep, directeur général du trésor, qui est un gentleman - pour lui demander d'accélérer les choses.

L'instruction donnée par M. Beyen à son secrétaire général prouve que, même sans intervention de ma part, le ministère ne perd pas le problème de vue.

Le Baron de Tuyll ne pouvant me donner d'assurance quant à la date, j'ai fait allusion à l'éventualité d'une publication unilatérale, possibilité envisagée à juste raison à mon avis par M. le Ministre Stucki dans sa lettre du 28 décembre. Mon interlocuteur m'a demandé de ne pas recourir à ce moyen sans l'en avoir au préalable au moins informé, ce à quoi j'ai consenti, la négociation se poursuivant entre pays amis.

On ne semble pas enclin au Ministère à La Haye à recourir, soit à la commission néerlandais-suisse de conciliation, soit surtout à la Cour internationale de Justice, malgré le doute assez sérieux que semblable attitude jette sur le bienfondé de la thèse hollandaise.

Voilà où en sont les choses.

Je voudrais vous proposer de les laisser en l'état jusqu'à ce que nous ayons eu l'occasion d'échanger nos impressions,

./.



- 3 -

éventualité qui se réalisera, je pense, à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai. Peut-être d'ailleurs que, d'ici là, de nouveaux progrès auront été réalisés.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l'assurance de ma très haute considération.

Le Ministre de Suisse

D. PENÉVAL